



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question au Gouvernement n° 1993

Texte de la question

TOMBES FRANÇAISES EN ALGERIE

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Pierre Albertini. Ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre, est relative au sort des 250 000 tombes qui jalonnent la présence française sur la terre d'Algérie pendant plus d'un siècle. J'y associe mes collègues Yvan Lachaud et Rudy Salles ainsi que tous ceux qui souhaitent que la nécessaire réconciliation entre les peuples s'accomplisse dans la recherche de la vérité, de la justice et dans le devoir de mémoire, comme le Président de la République a eu l'occasion de le rappeler récemment.

Une société peut se juger à la manière dont elle honore le souvenir de ses défunts. Or, force est de constater l'état d'abandon et de délabrement de très nombreux cimetières français en Algérie. Ces sépultures, qui portent le poids de très nombreux destins individuels et familiaux, méritent pourtant notre reconnaissance. (" Très bien ! " sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous préciser comment le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette démarche respectueuse du souvenir et du devoir de mémoire, dans les principes de reconnaissance et de dignité qui doivent inspirer la République ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie.

M. Xavier Darcos, ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie. Monsieur le député, la question sensible que vous posez mérite une réponse circonstanciée. Comme vous le savez, un nouvel élan a été donné aux relations entre la France et l'Algérie, se traduisant notamment par la décision de conclure l'an prochain un traité d'amitié entre nos deux nations.

Cela implique aussi un travail de mémoire partagé. Dans ce contexte, nous nous sommes attachés à recenser l'état des cimetières français en Algérie, où reposent un grand nombre de nos compatriotes. À cette occasion, il a été constaté que certains de ces cimetières ne nécessitaient que des travaux d'entretien et de rénovation. Renaud Muselier a reçu hier les parlementaires concernés, et il a été décidé de consacrer 300 000 euros à ces travaux.

D'autres cimetières ne pourront être rénovés de cette manière, du fait d'un état de délabrement trop prononcé, parfois dû à des dégradations volontaires. Pour ceux-ci, il a été décidé de procéder à des regroupements, comme cela se fait dans tous les pays. Cette mesure touchera 62 cimetières. Quant au chiffre, certes important, de 4 000 tombes concernées, il est à mettre en regard des 200 000 tombes françaises se trouvant sur le sol algérien. En concertation avec les associations, avec l'avis favorable du Haut conseil des rapatriés et l'accord des autorités algériennes, l'État français a décidé de prendre en charge ces opérations.

Un délai de quatre mois a été donné aux familles le 10 décembre pour choisir entre le regroupement sur place et le rapatriement des restes en un autre lieu, éventuellement en France. J'insiste sur le fait que le délai de quatre mois ne concerne que la décision à prendre, et non le temps qui sera nécessaire à la réalisation de ces opérations assez complexes. Des plaques commémoratives rappelleront les emplacements des cimetières regroupés, et des cérémonies religieuses auront lieu. Ce travail de mémoire indispensable à nos deux peuples doit se faire dans la confiance et dans le respect dû non seulement aux défunts mais aussi à l'amitié entre nos deux peuples. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1993

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 mars 2005